



Négociation du préavis de grève de Vaise :

Des propositions concrètes et significatives

Mercredi 26 décembre de 17h30 à 18h, s'est tenue une deuxième réunion de négociation du préavis déposé par la CGT et FO, pour le 7 janvier prochain, pour les personnels techniques du site de FTR.

Cette réunion s'est déroulée en audioconférence.

Etaient présents pour la direction : Marie-Aude Cellier (DRH de la direction de l'information), Antoine Armand (rédacteur en Chef de FTR).

Etaient présents pour la CGT : Sophie Tallois (déléguée syndicale du siège), Rafaèle Bourgier (déléguée syndicale centrale).

Etaient présents pour FO : Alexandre Favel (délégué syndical du siège).

Sur le premier point du préavis, portant sur le maintien de l'organisation actuelle du temps de travail tant qu'une expérimentation n'aura pas permis de mesurer les besoins d'évolution ou les ajustements nécessaires : la direction ne souhaite toujours pas revenir sur sa position.

Elle accepte toutefois de modifier l'organisation pour permettre à 2 monteurs supplémentaires, en plus des accords individuels qui ont pu être trouvés jusque-là, de travailler en 35h sur 4 jours, à condition qu'ils se fassent connaître rapidement.

La direction accepte également une compensation de la perte de salaire liée aux heures majorées de week-end et de jours fériés selon un calcul, validé par la CGT, qui représente une augmentation de salaire d'1 heure par mois pour les techniciens vidéo, de 0,78h par mois pour les monteurs sur 4 jours et de 1,56h par mois pour les monteurs sur 5 jours.

Elle accepte également une revalorisation de la rémunération en proposant une fiche de poste élargie qui intégrerait des compétences complémentaires :

- plateau, assemblage et son pour les techniciens vidéo.
- conception d'un contenu multimédia, en autonomie pour le linéaire ou le non linéaire.

Le nouveau positionnement dans la grille doit être validé avec le service du développement RH mais l'augmentation de salaire lié à ces nouveaux emplois serait calculée sur la base d'une promotion donc avec une augmentation de 3%, 6% ou 8% en fonction des positionnements de chacun dans la grille et avec un minima garanti de 210€ par mois pour tous les monteurs et techniciens vidéo.

La CGT a demandé qu'une réunion de cadrage pour la mise en place de ces nouvelles fiches de poste se tienne avant le 1^{er} février afin de s'assurer que leur contenu soit acceptable et ne contrevienne pas aux négociations en cours sur les nouveaux métiers et sur les compétences complémentaires.

La CGT ne s'est pas engagée à lever le préavis sans avoir consulté les salariés concernés préalablement.

Merci à vous tous de faire parvenir à <u>rafaele.bourgier@francetv.fr</u> vos remarques, propositions ou interrogations sur ce qui a été négocié ce jour afin de nous permettre, ou non, de lever le préavis de grève et/ou de faire de nouvelles demandes d'ajustement pour établir un protocole de sortie de grève qui conviennent à tous les salariés concernés.

Vaise, le 27 décembre 2018